Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 04 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 29 mars 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	24
Représentés	5
Votants	29
Exprimés	29
Pour	29
contre	0

Délibération n°2023/33
En date du 04 avril 2023
Portant sur :
Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2022
Budget Restaurant scolaire

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.
Représentés : Monsieur Xavier ABBADIE par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Christelle THORÉ par Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Madame Amanda SABOURDY par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Gilles THEILLAUMAS par Monsieur Patrick BENAYOUN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Affectation des résultats – Budget Restaurant Scolaire

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 48 767,56 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 26 438,11 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice	- 19 601,68 €
Solde d'exécution cumulé (2+3)	+ 6 836,43 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement	2 003,00 €
Recettes d'investissement	0 €
	- 2 003,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 6 836,43 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 2 003,00 €
TOTAL	**+ 4 833,43 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	+ 34 487,11 €
Résultat antérieur	+ 48 767,56 €
Total à affecter	**+ 83 254,67 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023)	0 €
2) Affectation complémentaire en «Réserves » (crédit du compte 1068 sur B.P. 2023)	+ 23 000,00 €
3) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2023 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	+ 60 254,67 €
TOTAL	**+ 83 254,67 €**
4) Excédent d'Investissement à reporter au B.P. 2023 ligne 001	+ 6 836,43 €

A AIXE SUR VIENNE, le 04 avril 2023

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 06 avril 2023
Publié le : 06 avril 2023

Mis en ligne le 14 août 2023.